

LETTRE D'INFO

N°05 - Juillet 2020



COVID 19

À partir de juillet la Fédération sera **ouverte tous les jours** selon ses horaires habituels et assurera le service par l'extérieur.

RAPPEL DES HORAIRES :

LUNDI : 8h-12h et 13h30-17h30

MARDI : 8h-12h et 13h30-17h30

MERCREDI : 8h-12h (fermeture au public l'après-midi)

JEUDI : 8h-12h et 13h30-17h30

VENDREDI : 8h-12h et 13h30-16h30



ERRATUM

Le chasseur finistérien du mois de juin présente les modalités d'usage du Carnet Bécasse. Il est précisé notamment "Dans le Finistère [...] un PMA journalier de trois bécasses par chasseur est en vigueur". Cette phrase doit bien sûr être complétée, ce PMA étant à la fois **journalier ET hebdomadaire**.

Merci de nous avoir signalé cette erreur.



INFORMATION :

BIENTÔT UN NOUVEAU SITE INTERNET POUR LA FÉDÉRATION !



C'est avec grand plaisir que la Fédération vous propose dans quelques jours de visiter son nouveau site internet. Vous retrouverez toutes **les informations** et **l'actualité de la chasse en Finistère** sur une toute nouvelle plateforme à l'organisation et au design revisités.

En attendant, n'oubliez pas de visiter régulièrement la **page Facebook** de la Fédération pour d'autres actualités des réseaux.



f FACEBOOK DE LA FDC29

CLIQUEZ !



REPRISE DE LAPINS DE GARENNE POUR REPEUPLEMENT 2020-2021

LE CLASSEMENT DU LAPIN DE GARENNE

L'arrêté préfectoral N° 2020 146-0004 du 25 mai 2020, fixe la liste des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts et les modalités de destruction à tir pour la saison cynégétique 2020/2021 dans le Finistère.

Le lapin de garenne est classé en espèce « GIBIER » sur l'ensemble du département pour la campagne 2020-2021, à l'exception des zones précisées ci-dessous :

- ▶ Sur les terrains des pépinières forestières et horticoles, les cultures florales et légumières de plein champ, les vergers, les jeunes reboisements, sur les parcelles destinées à ces cultures ainsi que sur une zone de **200 mètres** située autour de ces terrains,
- ▶ Sur les terrains de golf,
- ▶ Sur les aérodromes,
- ▶ Sur les îles sauf sur Ouessant et Sein,
- ▶ Sur le domaine public fluvial

Un nouveau formulaire de reprise du lapin de garenne vient d'être établi par les services de la FDC29 en concordance avec son nouveau statut juridique.

REPRISE DE LAPIN DE GARENNE



CLIQUEZ !



RETOUR DES CONSTATATIONS DE DÉGÂTS

Le classement des espèces, en statut « d'espèces susceptibles d'occasionner des dégâts » est, non seulement, **fondé sur une présence significative de l'espèce dans le département, mais également sur le fait que cette présence soit susceptible de porter une atteinte significative aux intérêts repris dans les motifs de classement**, à savoir :

- ▶ la santé et la sécurité publique ;
- ▶ la protection de la faune et de la flore ;
- ▶ la prévention des dégâts importants aux activités agricoles, forestières et aquacoles ;
- ▶ la prévention des dommages importants aux autres formes de propriété (ne s'applique qu'aux mammifères).

De ce fait, il convient de continuer à fédérer, uniformiser et synchroniser la collecte de données, en nous rapportant vos observations (photos) et constatations de dégâts. Elles seules permettront à la FDC29 de constituer des dossiers techniques pertinents et d'échafauder des propositions de classement d'espèces. Ceci afin de répondre au mieux aux problématiques de terrain.

Merci à tous, de répondre favorablement à cette collecte de données, qui reste capital.

CONSTATATION DE DÉGÂTS



CLIQUEZ !



PRÉDATEURS / DÉPRÉDATEURS 2020-2021

LISTES, PÉRIODES ET MODALITÉS DE DESTRUCTION DES « ESPÈCES SUSCEPTIBLES D'OCCASIONNER DES DÉGÂTS », EN VIGUEUR AU 1ER JUILLET 2020.

Compte tenu de la complexité de la réglementation relative à la liste, aux périodes et aux modalités de destruction des espèces « susceptibles d'occasionner des dégâts », les services de la Fédération Départementale des Chasseurs du Finistère, ont réalisé un document de synthèse.

Rédigé dans un souci de lisibilité optimale, ce document de vulgarisation est destiné à une très large diffusion. Il permettra, à **tous les chasseurs, les piégeurs et gardes particuliers de mieux appréhender la réglementation** dédiée à chaque espèce pour la campagne de régulation 2020/2021.



FLASH INFO : PRÉDATEURS/DÉPRÉDATEURS
2020-2021

FORMULAIRE DE DÉLÉGATION DU DROIT
DE DESTRUCTION



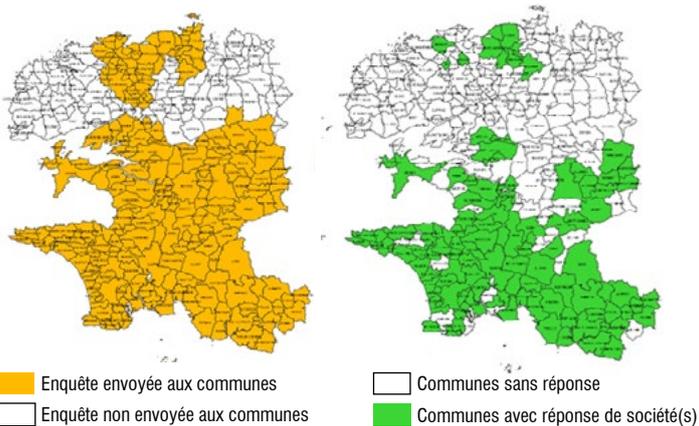
CLIQUEZ !

RETOUR DES ENQUÊTES DE RECENSEMENT DES TERRIERS DE BLAIREAUX À L'ÉCHELLE COMMUNALE

L'enquête du recensement des terriers de blaireau 2020 a été envoyée par courrier entre septembre 2019 et mai 2020.

De nombreux responsables de territoires ont répondu à cette enquête, ce qui a permis de localiser un nombre important de terriers à l'échelle départementale. Ces données sont importantes pour consolider notre base de connaissance.

De ce fait, nous remercions par avance, les territoires n'ayant pas encore répondu à nous faire un retour.



Si vous n'avez rien reçu ou que votre commune n'apparaît pas colorée sur la cartographie, vous trouverez le lien de téléchargement sur le site internet de la FDC29.

ENQUÊTE BLAIREAU



Ainsi nous vous encourageons à nous retourner cette enquête (ainsi qu'une carte IGN de votre commune avec la localisation exacte des terriers) le plus rapidement possible.

COORDINATEUR DE L'OPÉRATION : PAUL LEGRAND

☎ 06 73 86 64 62 @ paul.legrand@fdc29.com



RECYCLAGE CARTOUCHES



La Fédération Départementale des Chasseurs du Finistère lance pour **JUILLET 2020** l'opération de recyclage des cartouches de chasse et des étuis de balle des armes rayées, uniquement usagés.

Chaque responsable de société de chasse adhérentes à la FDC29 se verra fournir un sac de collecte, qui permettra aux chasseurs de la société de chasse d'avoir un point de dépôt dans chaque commune.

L'autre possibilité, sera, que chaque chasseur pourra venir avec ses cartouches de chasse et/ou étuis d'armes rayées, usagés, dans un des magasins partenaires pour les y déposer dans un Recybox dédié.



Les magasins partenaires sont :

- ▶ SARL Chasse et Pêche du Guillec à **PLOUZÉVÉDÉ**, **FACILE**, cliquez sur les partenaires et l'itinéraire apparaîtra
- ▶ Une Histoire de Nature à **LANDERNEAU**,
- ▶ Landi Loisir Chasse et Pêche à **LANDIVISIAU**,
- ▶ Alré Pêche et Chasse à **BREST**,
- ▶ Alré Pêche et Chasse à **QUIMPER**,
- ▶ Henry armes à **CARHAIX**,
- ▶ Sport 2000 à **CHÂTEAULIN**,
- ▶ Chasse Pêche Coutellerie à **QUIMPER**,

Sans oublier **LE SIÈGE SOCIAL DE LA FDC29**, 18 rue Turgot à Quimper et le **CENTRE DE FORMATION DE TY BLAISE À BRASPARTS** (29190).

Pour une filière durable, une grande quantité de cartouches usagées doit être collectée. Nous comptons sur vous pour sensibiliser et inciter vos compagnons, à s'inscrire dans la démarche de recyclage. Votre contribution est essentielle.

COORDINATEUR DE L'OPÉRATION : PAUL DUPUY

☎ 06 73 86 64 65 @ paul.dupuy@fdc29.com